

L'an deux mille vingt le 04 février 2021 à 20 heures, le CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au foyer de Grézillac, lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Claude NOMPEIX - Maire

Date de convocation : 27 janvier 2021

PRESENTS : Claude NOMPEIX, René PRÉVOT, Marie-Hélène. BOUSQUET, Catherine THOMAS, , Guillaume LESPINGAL, Catherine LABAYE, Patrick LARRIEU, Jean-Claude DUMONT, Christophe HOTIER, Yohan GARCIA, Didier NEBREDA, Jean-Christophe BONHOURS.

ABSENTS : Serge MIO, Alain GREIL (excusé) Isabelle TICHON (excusée ayant donné pouvoir à Catherine LABAYE).



ORDRE DU JOUR:

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 7 janvier 2021.

Ordre du jour du conseil du 4 février 2021 :

I - Délibération participation commune aux activités culturelles et sportives,

II - Délibération lancement de la procédure d'aliénation d'un chemin rural (demande d'un riverain),

III Délibération horaires d'ouverture de l'accueil de la mairie,

IV - Point sur la mise en sécurité de la cour de l'école,

V - Point sur le lancement de la mise en révision du P.L.U.,

VI - Vigilance citoyenne : désignation des référents,

VII - Questions diverses :

- Changement du prestataire téléphonie de la commune,
- Dates réunions commission association pour l'attribution des subventions,
- Investissement : cellule refroidissement cantine, visiophone garderie,
- Demande de remboursement d'un particulier d'une facture pour soins d'un chat errant.



Monsieur le Maire ouvre la séance.

Il procède à l'état des présences. Serge Mio est absent, Alain Greil s'est excusé et Isabelle Tichon s'est excusée et a donné pouvoir à Catherine Labaye.

Puis il soumet le compte rendu à l'approbation du conseil municipal. Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 7 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité (13 voix pour).

Secrétaire de séance : Guillaume Lespingal.

I - DÉLIBÉRATIONS

DCM 21.02.04. - 03 ASSOCIATION - Participation communale aux activités culturelles et sportives. Pour faire suite à la délibération n°17.10.03.02 concernant la participation communale aux activités culturelles et sportives, il est décidé de régler la subvention directement aux familles pour lesquelles l'association concernée refuse de signer une convention avec la collectivité.

La participation sera versée aux familles suivantes :

pour l'activité hippique « *Les écuries de Camiac* » à Camiac et Saint Denis :

- M. et Mme LE CAM pour l'enfant Maëlie LE CAM

pour l'activité gymnastique « *Bleus de St Ferdinand* » à Libourne :

- M. et Mme LE CAM pour l'enfant Éloïse LE CAM
pour l'activité football avec « *football club des côteaux du libournais* » à Arveyres :
- M. et Mme COGNY pour l'enfant Mathis COGNY

Sous réserve de la présentation d'une attestation de paiement de cotisation pour l'année scolaire 2020/2021.

APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL DECIDE D'ATTRIBUER LES PARTICIPATIONS

Votes pour : 13

Votes contre : 0

Abstention : 0

DCM 21.02.04. - 04 ALIENATION D'UN CHEMIN RURAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Marc LURTON du Château « Reynier » 33420 GREZILLAC a sollicité par une lettre du 19 novembre 2019 acquérir une partie du chemin rural Granet/Bouchet bordant les parcelles AL362, AL 445, AL 446, AL 439 lui appartenant.

Un débat s'engage sur l'opportunité de vendre ce chemin communal.

Catherine Labaye fait lecture du message que lui a confié Isabelle Tichon.

« Observation concernant cette demande : la demande est datée du 19 novembre 2019 ; elle est communiquée au conseil en février 2021, je pense donc qu'il n'y a pas d'urgence quant à la décision.

Cette demande nécessite, à mon avis que le conseil municipal se rende sur place constater la situation de ce chemin rural (2 ou 3 personnes seront volontaires).

Pour ma part, je pense du devoir du conseil municipal de préserver le bien communal ; il est en effet mentionné que ce chemin conduit à une chapelle et un lavoir communal ; ce qui représente le patrimoine historique de Grézillac et en cela tous les habitants doivent pouvoir en profiter, cela ne peut, à mon sens devenir la propriété d'un seul habitant.

Nous nous devons de transmettre ce chemin rural et son patrimoine historique et culturel à nos générations futures et à cette fin l'entretenir, défricher les sites si besoin (et je ferai partie des volontaires).

Ce chemin peut certainement faire partie de la réhabilitation du circuit rural « Projet itinérance ».

La situation actuelle (COVID, confinement, restriction de déplacement . . .) doit plutôt nous encourager à aménager l'environnement des habitants de notre commune afin que chacun puisse sortir, marcher, garder le contact avec la nature et préserver au moins la liberté de jouir du bien commun.

Voilà mon avis, je suis donc pour ma part totalement opposée à la vente de ce chemin et de son patrimoine historique ainsi qu'à l'engagement de frais pour une procédure quelconque. Pas de privatisation du bien communal, historique, culturel. »

Catherine Labaye pense qu'il n'est ni opportun de vendre ce chemin rural ni de lancer une enquête publique. Elle estime que si le conseil municipal est contre cette vente alors pourquoi lancer une enquête publique qui représente un coût financier pour la commune.

Marie-Hélène Bouquet est aussi contre l'idée de vendre des chemins communaux qui sont le bien de tous et permettent la pratique des randonnées. Si on commence à vendre un chemin c'est la porte ouverte à toutes les demandes. Christophe Hotier exprime également son opposition. Tous trois estiment que ce chemin dessert un patrimoine communal et qu'il faut absolument préserver les chemins ruraux.

Le conseil s'interroge sur l'éventualité de la prise en charge financière des frais d'enquête publique par le demandeur.

Monsieur le Maire recentre le débat. Il ne s'agit pas, pour le moment d'être pour ou contre la vente d'un chemin communal, mais de délibérer pour lancer une enquête publique. L'enquête publique doit permettre à l'ensemble de la population habitant de la commune et propriétaires de biens dans la commune mais n'y résidants pas de se prononcer sur le projet. Monsieur le Maire souhaite ouvrir le débat à tous. A chacun de se prononcer sur le projet. Il engage les membres du conseil municipal à informer largement les habitants sur le projet et à les encourager à venir déposer leurs remarques sur le registre qui sera ouvert à cet effet. Si la population souhaite écrire, ce n'est pas au Maire ou à la Mairie qu'il faut adresser son courrier mais au commissaire enquêteur.

La secrétaire de mairie précise que la publicité d'une enquête publique est très encadrée (art. R121-1 à R714-2 du Code de l'environnement). On procède à une information 15 jours au moins avant le début de l'enquête et un rappel dans les 8 premiers jours de l'enquête. Cette information se fait dans 2 journaux de portée régionale ou locale diffusés dans le département concerné. L'avis d'enquête publique doit être publié sur le site internet de la commune.

Monsieur le Maire soumet au vote la délibération :

APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL DECIDE D'ATTRIBUER LES PARTICIPATIONS

Votes pour : 8

Votes contre : 4

Abstention : 1

DCM 21.02.04. - 05 ADMINISTRATION : Horaires d'accueil de la Mairie

Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L2122-18, L2121-29 et L2122-21,

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que les horaires de l'accueil de la Mairie demeurent inchangés. L'accueil au public est ouvert tous les après-midi du lundi au jeudi afin de permettre à la secrétaire de se consacrer au travail administratif tous les matins. Le vendredi, l'accueil se fait toute la journée, de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ce qui donne une bonne latitude à la population. Cette offre ouvre une amplitude horaire d'ouverture de 22h30 par semaine (physique et téléphonique).

Lundi	Mardi	Mercredi	Judi	Vendredi	Samedi
Fermé au public	Fermé au public	Fermé au public	Fermé au public	9h00 à 12h00	Fermé
13h30 - 17h30	13h30 - 17h30	13h30 - 17h30	13h30 - 17h30	13h30 - 17h00	Fermé

APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE LES HORAIRES

Votes pour : 13

Votes contre : 0

Abstention : 0

II - : TRAVAUX DE LA COUR DE L'ECOLE

Monsieur le Maire indique que les travaux vont pouvoir se dérouler durant les prochaines vacances : du 8 au 20 février 2021.

Lot n°1 - VRD

Sur les 5 entreprises consultées, seule l'entreprise E.T.P.A. a répondu par une offre. L'entreprise S.M.T.P. s'est excusée de ne pouvoir répondre.

L'estimation du lot était à 7 310,00 € H.T.

L'entreprise E.T.P.A. nous fait une offre à 7 632,56 € H.T.

Lot n°2 - Ferronnerie.

Sur les 4 entreprises consultées, 3 ont répondu en faisant une offre. Celle de l'entreprise PASQUON est la moins disante.

L'estimation était évaluée à 3 080,00 € H.T.

L'entreprise Pasquon nous fait une offre à 4 147,00 € H.T.

III - REVISION DU P.L.U.

Monsieur le Maire résume rapidement la réunion qui s'est tenue le 26 janvier 2021 à la Mairie de Grézillac.

Cette première réunion avait pour but de présenter le cadre général de la mise en révision du P.L.U.

Etaient présents : M. Raya de la D.D.T.M., Samuel Coutillas, Directeur de la Communauté des Communes (CdC) de Castillon-Pujols, Virginie Brouillac, responsable du P.E.T.R., Claude Nompeix, Maire, Didier Nébréda et Catherine Labaye conseillers municipaux de Grézillac.

Monsieur le Maire expose brièvement les motivations de la mise en révision du P.L.U. (document initial approuvé le 16.05.2013)

- Mise en conformité avec le S.C.O.T. du libournais. (approuvé le 06.10.2016)
- Permettre l'accueil de nouveaux habitants dans un environnement urbain maîtrisé
- Conserver, protéger et mettre en valeur le patrimoine communal
- Permettre l'augmentation du potentiel de logement dans les secteurs agglomérés. On n'est plus dans une démarche de mitage de l'espace rural mais dans une démarche de cohérence.
- Rédiger le P.A.D.D. (Plan d'Aménagement et de Développement Durable). Le P.A.D.D. est un document obligatoire qui fixe les grands principes de développements en termes d'urbanisme, de logement, de transports et de déplacements, de développement économique et d'implantation commerciale, d'équipements publics, de développement du tourisme et culturels. Il expose, par exemple, les objectifs architecturaux et économiques que souhaite mettre en place la commune par exemple, quelles sont les zones qui seront destinées à être davantage bâties, et sous quelle forme architecturale.

La révision du P.L.U. est pilotée à la fois par les services de la CdC Castillon-Pujols et la commune. Les frais d'études étant répartis entre la CdC et la commune (50 / 50). Néanmoins, la commune perçoit une dotation de l'Etat pour l'aider à financer (la D.G.D. Dotation Global de Décentralisation).

En premier lieu il va falloir lancer un appel d'offre pour choisir un bureau d'études pour réaliser les travaux d'études de cette révision.

Pour lancer l'appel d'offre il faut rédiger un cahier des charges. Le cahier des charges doit exposer les motivations et les attentes de la collectivité.

Ce travail va être mené de concert avec la CdC, le P.E.T.R et la commission urbanisme. Il faut donc établir un état des lieux des lacunes du règlement actuel, des attentes et perspectives de l'évolution démographique, économique et environnementale de la commune de Grézillac pour les 20 prochaines années.

La commune dispose d'une particularité : 43ha de terrains sont « gelés » par le risque d'effondrement et d'éboulement des carrières, ce qui ne laisse pas beaucoup de marge de manœuvre.

Catherine Labaye souhaite une attention particulière sur les futures zones à urbaniser. Il faut recentrer et concentrer pour éviter l'étalement. Grézillac est très « éclatée ».

Christophe Hotier pose la question : « comment rendre constructible un terrain ? ». Il relaye les interrogations d'habitants de la commune qui sont venus le rencontrer.

Monsieur le Maire précise qu'il leur faudra adresser leurs requêtes auprès du commissaire enquêteur.

La mise en révision d'un P.L.U est un projet au long court. Il faut compter au minimum 4 ans d'étude avant son approbation. Monsieur le Maire rappelle que l'étude pour la mise en œuvre du P.L.U de Grézillac a été lancée en 2004, elle était conjointe avec 11 communes. 4 cabinets d'études ont pilotés les travaux. Le P.L.U de Grézillac a été approuvé en 2013.

IV - VIGILANCE CITOYENNE : désignation des référents

Instaurée en 2006, la démarche participation citoyenne vient conforter les moyens de sécurité publique déjà mis en œuvre gendarmerie.

Les principaux objectifs de la démarche :

- établir un lien régulier entre les référents d'un quartier et les représentants de la force publique ;
- accroître la réactivité des forces de sécurité contre la délinquance;
- renforcer la tranquillité au cœur des foyers et générer des solidarités de voisinages.

Désignation des référents :

Petit Bon : Claude Nompeix

Côte de Joss : René Prévot

La Pierrère : Christophe Hotier

Pey de Prat : Catherine Thomas

Patrick Larrieux

Maurice : Jean-Claude Bonhoure

Bouchete : Catherine Labaye

Le Bourg : Didier Nébréda

La font de l'Ourme : Guillaume Lespingal

L'Olibey : Yohan Garcia

V - QUESTIONS DIVERSES

Changement d'opérateur téléphonique

Une renégociation du contrat téléphonique permet de faire une économie de plus de 850,00€ par sur les factures téléphoniques. Le nouvel opérateur est PARITEL (opérateur télécom depuis 25 ans, propriétaire de son réseau).

Catherine Labaye demande un plan de l'installation avec l'ensemble des codes.

Attribution des subventions auprès des associations :

La commission association se réunira début mars. Catherine Thomas adressera rapidement une convocation aux membres

Investissement : achat d'une cellule de refroidissement

La cuisinière a demandé l'achat de cet équipement afin de faire encore plus de préparation sur place (entrées, sauces, crèmes ...). La réglementation sanitaire impose une baisse de température rapide des préparations : « En restauration collective la législation prévoit que, après cuisson, Le refroidissement des denrées doit être opéré de telle manière que leur température ne demeure pas à des valeurs

comprises en +63°C et +10°C pendant plus de 2 heures» extrait de l'arrêté du 21 décembre 2009 relatif aux règles sanitaires applicables aux activités de commerce de détail, d'entreposage et de transport de produits d'origine animale et denrées alimentaires en contenant
Cet équipement peut bénéficier d'une aide du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation dans le cadre du plan de relance.

Pose d'un visioconférence pour la garderie

Le projet est en cours et les agents techniques font le nécessaire.

Demande de remboursement d'une facture de vétérinaire

Un habitant a fait soigner un chat errant (chat tatoué au nom de 30 millions d'amis suite à la campagne de stérilisation menée au cours de l'année 2020). Il est venu porter la facture (112,00€) à la mairie afin de se faire rembourser. Le conseil municipal ne peut apporter une réponse positive à cette demande. Marie-Hélène Bousquet doit étudier ce dossier avec l'association 30 millions d'amis de Bordeaux.

Monsieur le Maire souhaite informer le conseil municipal de l'avancement de projets en cours.

Numérotage

Livraison des plaques et panneaux : 15 février 2021

Demande autorisation de la pose des plaques sur les maisons : 22 février 2021 avec envoi du certificat de numérotage (accompagné du mode opératoire) aux habitants pour qu'ils l'adressent aux administrations, concessionnaires et divers correspondants. Tout doit être terminé à la fin du mois de mars.

Bulletin municipal.

On arrive bientôt à la phase de rédaction finale.

Avant la mise en impression, la maquette sera relue avec attention par Catherine Labaye qui a en charge le pilotage de ce projet.

Monsieur le Maire invite chacun à soumettre leurs questions ou remarques.

Catherine Thomas informe le conseil que la **commission espaces verts** s'est réunie samedi 30 janvier après-midi. Elle s'est rendue dans plusieurs secteurs de la commune. Un compte rendu accompagné de plans sera bientôt adressé aux membres du conseil.

Christophe Hotier demande une mise en cohérence des panneaux de signalisation routière « zone 30 » avec le plan. Il doit organiser une réunion sur site avec AVI CONSEILS et l'agent technique.

Catherine Labaye demande des précisions sur des informations mises sur le site internet.

A cette occasion, il est précisé que Catherine Labaye et Didier Nébréda souhaitent **gérer le site internet** de la commune.

Jean-Claude Dumont présente le projet d'un **marché traditionnel et biologique**. Il distribue à chaque membre une note de synthèse du projet et le présente.
Quand :

- le dimanche ou samedi soir. Les artisans contactés ont une nette préférence pour le dimanche matin.

- période estivale : de mai à septembre.

Jean-Claude Dumont précise qu'il existe le même genre de marché à Targon (1^{er} dimanche du mois) et à Cabara (dernier dimanche du mois). Il pense que le 3^{ème} dimanche du mois serait idéal.

Lieu : place André Lurton.

Prévoir des barrières pour sécuriser la zone du marché et des panneaux de signalisation pour indiquer le parking (le parking des colonnes) pour les chalands.

Horaires : de 9h à 13h ou de 9h à 14h.

Les horaires du marché de Cabara sont 10h - 14h. Les marchands arrivent à 9h pour s'installer notamment les commerçants suivants : viande, pains et fruits et légumes.

A Cabara c'est une association qui gère l'organisation du marché. Ses membres peuvent nous prêter appuis. Jean-Claude Dumont s'est rendu au marché plusieurs fois et a pu constater l'engouement.

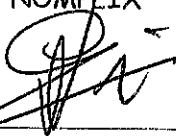

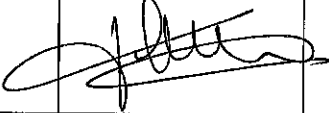

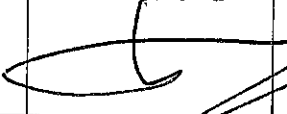

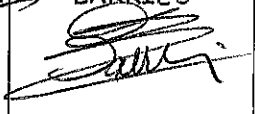



Jean-Claude Dumont évoque plusieurs idées pour « animer le marché » : tel un stand « buvette » au centre du marché ou des animations avec un groupe de musique des jeunes de Grézillac.

Une dizaine de commerçants / artisans ont d'ores et déjà été pressentis et sont prêts à venir. Pour des raisons d'autorisations administratives (sanitaires) le boucher aurait besoin d'une réponse assez rapidement.

Catherine Thomas pense qu'un traiteur (plats préparés) serait certainement très apprécié par la population car le dimanche on ne souhaite pas cuisiner.

Le conseil municipal valide le principe du projet le 3^{ème} dimanche du mois. Jean-Claude Dumont est chargé de poursuivre ses investigations.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 22h20

Claude NOMPEIX 	René PREVOT 	Serge MIO absent	Marie-Hélène BOUSQUET 	Catherine THOMAS 
Alain GREIL excusé	Isabelle TICHON pouvoir C Labaye	Guillaume LESPINGAL 	Catherine LABAYE 	Patrick LARRIEU 
Jean-Claude DUMONT 	Christophe HOTIER	Yohan GARCIA 	Didier NEBRED 	Jean-Christophe BONHOUR 